

Procédure d'expulsion

1 - L'assignation au tribunal d'instance par le bailleur

1 – 1 Pourquoi ,

- Pour faire valider le congé
- Demander la résiliation du bail

1 – 2 Que faire

- Aller au tribunal
- Se faire représenter par un avocat, éventuellement demande d'aide juridictionnelle

2 - Jugement :

2 – 1 Maintien dans les lieux

- Le juge accorde des délais de paiement
- Le locataire doit régler à l'échéance le loyer courant et l'échéance d'apurement

Manquement de l'un des 2 : bail résilié automatiquement

2 – 2 Résiliation du bail : congé

- Le locataire doit être relogé dans le délai
- A la fin du délai le bail est résilié automatiquement

2 – 3 Commandement de quitter les lieux

Il permet un délai supplémentaire de 2 mois avant l'expulsion

2 – 3 – 1 Que faire

Multiplier les demandes pour

- Apurer la dette
- Trouver un logement
- Contacter les services sociaux
- Contacter les associations

2 – 3 – 2 Expulsion

- Tentative d'expulsion
- Demande de concours de la force publique
- Convocation au commissariat de police
- Expulsion avec l'aide de la force publique

Le préfet est informé à chaque étape de la procédure

Mise à disposition d'une assistante sociale

3 Informations

3 – 1 Pour obtenir des délais

Le Juge de l'Exécution (le JEX)

- Il ne rejuge pas l'affaire
- Le saisir au moment opportun
- Il faut des éléments nouveaux

3 – 2 Pour de l'aide financière

FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement)

- Reprise du loyer depuis 3 mois
- Impayé inférieur à 3 000 €
- Plan d'apurement pour l'impayé compris entre 1 500 et 3000 €
- Le loyer doit être adapté au ressources
- Conditions de ressources

Aide maximum de 1 500 €